

Réf: Dossier N° 133321

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FEU D'ARTIFICE PRODUCTION »

Siège social Bingerville, Bingerville, BINGERVILLE, QUATIER SICOGI 2, EN FACE DE L'EGLISE HARRIS, PRES DE LA SOCIETE IVOGRAIN, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 19/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FEU D'ARTIFICE PRODUCTION »

Objet : La photographie, La production audio-visuelle, Le reportage, L'évènementiel, L'infographie, BTP, Import-Export.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes les sociétés ivoiriennes ou étrangères pouvant se rattacher à l'objet social par tous les moyens, notamment par voies d'apport, de souscription ou achats d'actions ou parts sociales.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Bingerville, Bingerville, BINGERVILLE, QUATIER SICOGI 2, EN FACE DE L'EGLISE HARRIS, PRES DE LA SOCIETE

IVOGRAIN, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) : M MAROU HANMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07348 du 16/08/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°36916/GTCA/RC/2022 du 16/08/2022

